

MARCHE N° 2021064

**Construction de l'unité de traitement des eaux usées de la commune de Mauzé sur le
Mignon – lot 1**

Avenant n° 2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2022

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, FOURNIE ET CIE SAS, 25 route de Civray (79190 SAUZE-VAUSSAIS°, SIRET 431 606 425 000 12, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) :

.....

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2021064 relatif à la construction de l'unité de traitement des eaux usées de la commune de Mauzé sur le Mignon – lot 1, conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et FOURNIE ET CIE SAS et notifié le 01/07/2021 ;
- l'avenant n° 1 au marché visé ci-avant conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et FOURNIE ET CIE SAS et notifié le 14/04/2022 ;
- la délibération du 26 septembre 2022 du Conseil d'Agglomération autorisant la signature du présent avenant.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La mise en place d'un rabattement de nappe dont l'ampleur n'a pu être anticipée au préalable malgré les études géotechniques réalisées en amont du chantier, a été rendue nécessaire durant l'exécution du marché.

Initialement était prévu un rabattement de nappe à hauteur de 100 m³/h maximum. Dans les faits, un rabattement de nappe de 600 m³/h a été rendu nécessaire en plus des autorisations environnementales pour mettre en œuvre ce pompage.

Aussi, le temps d'obtenir ces autorisations environnementales nécessaires à la réalisation de ce rabattement, le chantier a été interrompu 3 mois, et une série de mesures a été mise en place.

L'Avenant permet de couvrir les coûts engendrés par les postes suivants :

- Immobilisation de la base vie durant les 3 mois d'arrêt de chantier,
- Mise en place et dépose d'une nouvelle alimentation électrique de chantier pour supporter la puissance des groupes de pompes,
- Pose, dépose et location de 4 à 5 pompes d'épuisement de nappe pour une durée totale de 119 jours et consommations électriques engendrées,
- Mise en place en remblai et démontage après chantier de trois bassins de sédimentation pour une surface totale de 1000 m² pour protéger le Mignon de toutes pollutions par les particules fines en suspensions dans les eaux de nappes.

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptation décrites au document « Avenant n°2 STEP Mauzé » annexé au présent avenant.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	2 849 274,91 €	87 673,57 €	2 936 948,48 €
TVA	569 854,98 €	17 534,71 €	587 389,69 €
Montant total TTC	3 419 129,89 €	105 208,28€	3 524 338,17 €

ARTICLE 3 - MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION

Les délais d'exécution ne sont pas modifiés.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte une annexe.

Les autres conditions et clauses du marché demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Construction d'un bassin de décantation				
- Décapage de la terre végétale				
- Réalisation des merlons avec matériaux issus des terrassements	ens.	1	34 422,30	34 422,30
- Réalisation des déversoirs et fossés				
- Fourniture et mise en œuvre des matériaux drainants				
Déconstruction du bassin de décantation et remise en état du champs				
- Vidange du bassin				
- Evacuation des matériaux drainants	ens.	1	19 042,13	19 042,13
- Dépose des merlons				
- Régalage de la terre végétale				
- Remise en état pour un usage agricole				
Installation électrique pour le rabattement de nappe				
- Raccordement au réseau				
- Fourniture des coffrets de comptage et de raccordement	ens.	1	5 780,40	5 780,40
- Fourniture et pose d'un câble d'alimentation sous gaine				
- Dépose de l'ensemble en fin de chantier				
-				
Installation des pompes dans le puits de pompage				
- Mise en place des pompes et des canalisations de refoulement	ens.	1	2 280,00	2 280,00
Location d'un groupe électrogène				
- suite à l'impossibilité de raccordement au transformateur en début de chantier	ens.	12	601,62	7 219,44
Location des pompes de rabattement				
- 5 pompes du 21/01/2022 au 08/02/2022 (19jours)	j	447	41,40	18 505,80
- 4 pompes du 02/05 au 29/07/2022 (88 jours)				
Dépose des pompes dans le puits de pompage				
	ens.	1	2 280,00	2 280,00
Consommation électrique pour le rabattement de nappe				
	mois	5	805,00	4 025,00
Immobilisation de la base vie durant la période d'arrêt de chantier				
	mois	2	1 050,00	2 100,00
Déduction des coûts de pompage initialement prévus au marché				
	ens.	1	-7 981,50	-7 981,50

TOTAL HT 87 673,57 €

TVA 17 534,71 €

TTC 105 208,28 €